

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 : Collectivité organisatrice

La Ville de Romans-sur-Isère, Hôtel de Ville place Jules-Nadi, 26100 Romans-sur-Isère , organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 2014-09-23 08:01:00 au 2014-10-02 23:45:00. N°SIRET 21 260 281 700 018

L'opération est intitulée : « Jeu Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné ». Cette opération est accessible via la page :

["https://www.facebook.com/ville.de.romans.sur.isere"](https://www.facebook.com/ville.de.romans.sur.isere)

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), résidant ou non à Romans-sur-Isère, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : "<https://www.facebook.com/ville.de.romans.sur.isere>" La collectivité se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit : Le joueur se connecte sur l'adresse :

["https://www.facebook.com/ville.de.romans.sur.isere"](https://www.facebook.com/ville.de.romans.sur.isere) et clique sur l'onglet « Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné »

Après avoir éventuellement cliqué sur « J'aime » la page « Jeu Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné » et avoir pris connaissance des modalités de participation :

?Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jour.

?Le joueur peut parrainer ses amis.

?Le jeu sera organisé du 2014-09-23 08:01:00 au 2014-10-02 23:45:00.

Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants de la page « "<https://www.facebook.com/ville.de.romans.sur.isere>" » ayant validé leur participation au jeu nommé « Jeu Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné » et n'ayant pas déjà gagné précédemment.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse :

Article 4 : Sélection des gagnants

Un lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Le gagnant est informé durant sa participation au jeu instant gagnant « Jeu Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné » si il a gagné ou non.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur pour confirmer leur gain.

Si un participant ne se manifeste pas avant le 3 octobre à 12h, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse

fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

- 5 entrées (chaque entrée est valable pour 1 personne) pour la foire du Dauphiné, (du 27 septembre au 5 octobre 2014) d'une valeur de 5€*.

*Prix généralement constaté l'entrée

Article 6 : Retrait des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires au retrait des lots via un email de confirmation dans les 3 jours suivant leur gain. Les lots seront à retirer au service communication, rue Bozambo, 26100 Romans-sur-Isère, du mardi 23 septembre 08h30 à 12h et 14h à 17h au vendredi 3 septembre 12h.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Collectivité Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Jeu Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de

contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Collectivité Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Collectivité Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à « Jeu Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné » et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Collectivité Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Jeu Romans vu du Ciel, gagnez vos entrées pour la Foire du Dauphiné » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment

considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La collectivité organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà

page 3/5

téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'étude Maître COHEN-SKALLI- HOBA, huissier de justice située, 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 ST-OUEN CEDEX. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Service Communication, Hôtel de Ville place Jules-Nadi, CS 41012, 26100 Romans-sur-Isère

Article 9 : Remboursement des frais

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours ou des frais de déplacement pour venir retirer les lots, ou demande de rectification ou suppression des données personnelles, et enfin d'envois de règlement n'est pas possible par l'Organisateur.

Aucun remboursement de frais ne pourra être pris en compte. Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours ou des frais de déplacement pour assister aux spectacles, ou encore frais de déplacement pour venir retirer les lots, ou demande de rectification ou suppression des données personnelles, et enfin d'envois de règlement n'est pas possible par l'Organisateur.

La collectivité paye ses prestataires enregistrés sur présentation de facture, et ne peut effectuer de virements de la même façon qu'une entreprise (imputations du budget, trésorerie etc...), d'où l'impossibilité de remboursement.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, e-mail, téléphone ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Ville de Romans, Hôtel de Ville place Jules-Nadi, CS 41012, 26100 Romans-sur-Isère.

Article 11: Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Service communication, hôtel de ville, place Jules-Nadi, CS 41012 , 26100 Romans-sur-Isère. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

